



École St-Antoine



**Plan de lutte
pour contrer la violence et l'intimidation
à l'école St-Antoine
(protocole d'intervention)**

Mai 2016

Approuvé par le Conseil d'établissement

Notre engagement :

- Offrir un environnement sain et sécuritaire pour tous les élèves en promouvant la dénonciation et encourageant les témoins à agir (p 11 de l'agenda).
- Développer le sentiment d'appartenance au milieu.
- Outiller les élèves à gérer les conflits de manière pacifique.

Résultats au sondage 2013/Constats en 2016

- L'utilisation de la violence verbale est fréquente entre les élèves et des élèves envers les adultes.
- Les grands (6^e) ne se comportent pas adéquatement envers les plus jeunes (niveau inférieur).
- Les élèves ont un faible sentiment d'appartenance à l'école.

Comprendre et se comprendre : violence, conflit, intimidation

Violence : toute manifestation de force contre une personne exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Il en existe 5 formes : physique (pousser, frapper,...), verbale (insulter, ridiculiser,...), sociale (exclure, rumeur,...), électronique (usurper l'identité, message haineux,...) sexuelle (commentaires, allusions,...).

Conflit : opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

Intimidation : les 4 critères suivants doivent être présents (acronyme PIRE)

P : Un rapport d'inégalité entre la victime et l'auteur des gestes. La recherche du pouvoir par l'intimidateur.

I : Une intention, de la part de l'agresseur, de faire du tort à la victime.

R : Une répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

E : Présence d'une détresse, d'émotions négatives tant chez la victime que chez l'auteur.

Les mesures mises en place pour soutenir l'intervention

- Les interventions en lien avec les gestes de violence et d'intimidation sont prévues à l'intérieur du code de vie.
- Démarche d'intervention graduée
- Démarche de résolution de conflit
- Comités : Cours d'école et Encadrement
- Implantation du Programme Vers le Pacifique
- Surveillance stratégique sur la cour d'école, aux entrées et aux sorties

Description des responsabilités de chacun dans l'école

Les enseignants, membres du personnel, parents, élèves, partenaires, etc. :

- Ils interviennent rapidement dès qu'ils constatent des manquements au code de vie dans les corridors, sur la cour, dans leur classe ou ailleurs.
- Lorsqu'ils constatent une situation d'intimidation, selon les 4 critères, le formulaire de référence doit être complété et remis aux responsables de l'intervention ou à l'endroit prévu (boîte de dénonciation).

La direction :

- S'assure que les rôles et mandats de chacun sont exercés avec tact et compétence.
- Est informée de toute situation d'intimidation et s'assure de l'application du code de vie au niveau de la gestion des manquements dont l'intimidation
- Faire suivre les rapports d'évènement à la direction générale de la Commission Scolaire.

La personne responsable de l'intervention (psychologue-psychoéducateur-AVSEC) :

- reçoit la demande de référence et débute l'intervention;
- contacte les parents afin d'avoir leur autorisation pour intervenir avec leur enfant;
- rencontre individuellement l'intimidateur et la victime; au besoin des rencontres de groupe peuvent aussi être faites;
- produit un rapport de suivi auprès de la direction et de l'adulte référent.
- Une analyse de la situation au regard de l'impact sur les témoins sera également faite, afin de déterminer si certains témoins auraient éventuellement besoin de support également.

Rôle des parents :

- Les parents des victimes et des intimidateurs seront contactés par les responsables et ils seront mobilisés de façon spécifique dans l'intervention. Chacune des situations sera traitée en fonction des besoins.
- Mettre en place des actions en vue d'éviter que les actions fautives ne se reproduisent.

Rôles des élèves :

- Respecter le code de vie
- Poser les actions nécessaires à la dénonciation de la violence et l'intimidation.

- Ne pas y prendre part.
- Protéger les victimes s'ils en sont capables.
- Participer aux activités de prévention de l'école

Protocole d'intervention dans les cas d'intimidation

1^{er} niveau d'intervention

Maintenir et soutenir les comportements positifs attendus

- L'adulte constate une situation d'intimidation
- Il agit pour la faire cesser (feuille d'intervention en 6 phrases p. 6)
- Il lui enseigne le bon comportement
- Il lui assigne une conséquence logique, s'il y a lieu
- Il complète le formulaire de référence et l'achemine au responsable de l'application du protocole.

2^e niveau d'intervention

Intervenir de façon ciblée auprès des élèves au comportement à risque

- Le responsable du plan de lutte contacte la personne ayant fait la référence, valide et complète les informations.
- Le responsable du plan de lutte rencontre les élèves impliqués pour poursuivre la collecte d'informations
- Le responsable contacte les parents de tous les enfants impliqués afin d'obtenir leur autorisation (signer l'offre de service) pour travailler avec leur enfant.

3^e niveau d'intervention

Intervenir de façon individualisée, intensive et spécialisée auprès des élèves à comportement à très haut risque

- L'intervention mise en place aura pour cible de provoquer un changement d'attitude chez le ou les élèves agresseurs et augmenter le sentiment de confiance chez la victime.
- Les parents seront impliqués dans le processus d'intervention.
- Le responsable peut avoir recours à différents moyens d'intervention selon l'intensité et la fréquence d'un comportement. L'élève bénéficiera d'un soutien régulier et personnalisé selon ses besoins.
- Le responsable en collaboration avec la direction détermine la nécessité de mesures disciplinaires
- L'adulte s'assure d'un suivi post intervention auprès des élèves et des parents.

* Conservation des informations de nature confidentielle dans un dossier Suivi disciplinaire au bureau de la direction.

* Les situations d'intimidation et de violence grave sont déclarées au directeur général de la CSRS.

Comment arrêter l'agir inadéquat en 6 phrases

Arrêt d'agir et réflexion pour l'agresseur

1. Je veux que tu arrêtes immédiatement (nommer le comportement)
2. Dans notre école (ton comportement, tes paroles) c'est inacceptable!
3. J'aimerais que tu réfléchisses une minute sur ce qui s'est passé.

Faire réfléchir (témoin et/ou victime)

4. Si cela recommence, viens me voir et je vais intervenir à nouveau. C'est bien que tu sois venu me voir!

Faire réfléchir pour l'agresseur (pour faire changer ses comportements)

5. Comment comptes-tu t'y prendre pour arranger cela »?
6. J'aimerais que tu t'excuses et que tu t'engages à ne plus recommencer.

Note : tous les intervenants de l'école auront en leur possession les 6 phrases



Notre engagement (dans l'agenda)

À l'école St-Antoine, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu **sain** et **sécuritaire** pour **tous**.

Ici, la «**loi de la parole**» est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation peut en **parler** à un adulte de confiance.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à **parler**, à devenir des **témoins aidants** et à faire partie de la solution.

Ici, personne ne doit se sentir :
O ublié
S eul
E nfermé
R ejeté

On a le droit d'être :
P ersévérant
A imé
R especté
L ibre
E nfant
R ayonnant

(Tiré du poème composé par les élèves de la Feuille-d'Or de la CSHC)

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit – en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire n'est accepté.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec **civisme**, dans un souci d'**égalité** et de **respect** des différences.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

CONFIDENTIEL

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____



Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime

Parents d'élève victime

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable, désespéré, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour les activités qu'il aimait?
- Son estime personnelle est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur d'aller à certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous a dit qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale.

Comme parent, vous devez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes).
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.

Comment devez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son enseignant, à la direction ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire, qu'il faut du courage pour y arriver et que le signalement demeurera confidentiel.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez de nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'école afin de lui faire part de la situation.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire.
-

En tout temps, vous pouvez communiquer avec la direction de l'école pour signaler un événement, que votre enfant soit impliqué ou non

Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

Avec l'augmentation de l'usage du téléphone cellulaire et la facilité d'accès à Internet, bien souvent, l'intimidation a lieu dans l'espace virtuel. Vous devez quand même agir pour aider à enrayer la situation.

- Encouragez votre enfant à rester en contact avec ses amis en dehors de l'espace virtuel.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation tels que les sites de clavardage («chat»), les jeux en ligne, etc.
- **Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'utiliser Facebook.**

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresse des personnes qui d'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école (ex. : direction, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
- **DE RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée.

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.



Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin

Annexe 2

Parents d'élève témoin

Votre enfant est-il témoin d'intimidation?

S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.

Vous avez aussi un rôle à jouer

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :

- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un «stool».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

S'il est témoin de cyberintimidation

Conseillez-le sur les comportements à adopter quand il est témoin de cyberintimidation :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Dites-lui de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes d'intimidation dont il est témoin, même s'ils lui paraissent anodins ou qu'ils ne le touchent pas directement.

En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.



Aide-mémoire pour les parents d'un élève auteur de l'agression

Annexe 3

Parents d'élève auteur de l'agression

Reconnaître les signes qu'un enfant pose des questions d'intimidation

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.

Reconnaître les signes d'un intimidateur

- Ils ont un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils vont percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation, qu'il s'agisse du personnel de l'école, d'un entraîneur, d'un parent ou d'un autre jeune.

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.
- N'hésitez pas à demander de l'aide de spécialistes pour vous aider dans cette situation (CSSS, psychologue, etc.).

Vous devez agir pour aider votre enfant à cesser l'intimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Passez plus de temps avec lui et supervisez ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école au besoin.

Agissez pour stopper la cyberintimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation :

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut-être tout aussi blessant que la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur baladeur, téléphone cellulaire, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non



Billet de signalement élève

(victime ou témoin)

Annexe 4



Type de violence : (si tu peux l'identifier)

Date : _____

physique

verbale

par voie électronique

intimidation

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? OUI NON je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : (_____) et depuis combien de temps? (_____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation? OUI NON

Si oui, lequel?

Ton nom : (_____) Témoin Victime

CONFIDENTIEL

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.



Fiche de signalement d'intimidation

Annexe 5



Nom de l'école : _____

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Fonction à l'école : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Groupe/classe ou poste occupé : _____

élève

Blessures physiques :

aucune

légère

sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoign(s)

Nom, prénom des témoins : _____

Description de l'incident

Lieux : _____ -

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : Acte isolé Acte répétitif

Contexte : Acte posé seul Acte posé en groupe

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :



Fiche de signalement d'une situation d'intimidation (Parents)

Annexe 6



Date de l'événement : _____ Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Groupe/classe : _____

Blessures physiques :

aucune légère sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Niveau, groupe/classe : _____

Témoins

Nom, prénom des témoins : _____

Nature de l'acte posé

Atteinte à l'intégrité physique

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.) | <input type="checkbox"/> Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc. |
| <input type="checkbox"/> Vol, extorsion, menaces (taxage) | <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : _____ |

Atteinte morale ou psychologique

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Humilier | <input type="checkbox"/> Insulter, injurier |
| <input type="checkbox"/> Ridiculiser, rabaisser | <input type="checkbox"/> Faire du chantage |
| <input type="checkbox"/> Harceler, traquer | <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Dénigrer, se moquer | |

Atteinte à la sécurité

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Menacer globalement les personnes de l'école | <input type="checkbox"/> Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie) |
| <input type="checkbox"/> Porter une arme à feu, arme blanche, etc. | <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : _____ |



Fiche de transmission d'une plainte à la direction générale

Annexe 7



Identification

Nom de l'école : _____

Nom de la direction : _____

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui porte plainte : _____

Nom de la personne concernée : _____

Nature de la plainte :

Actions prises par la direction depuis le signalement :

Fiche transmise par : _____

Date : _____



CONTRAT D'ENGAGEMENT



À l'école St-Antoine, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu **SAIN** et **SÉCURITAIRE** pour **TOUS**.

Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation peut en **PARLER** à un adulte de confiance.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à **PARLER**, à devenir des **TÉMOINS AIDANTS** et à faire partie de la solution.

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit, en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire n'est **ACCEPTABLE**.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec **CIVISME**, dans un souci d'**ÉGALITÉ** et de **RESPECT** des différences.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Signature du parent

Signature de l'élève

Date : _____

CONF
IDEN
TIEL

Ressources



Pour les parents

Les protecteurs de l'élève dans les commissions scolaires

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Ligne Parents : 1 800 361-5085

lignesparents.com

Accueil psychosocial des CSSS

Le centre de santé et de services sociaux (CSSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss/>

Urgence 911

Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate, composez le 9-1-1.

Bottin des services de police du Québec

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/bottin-services-police.html>

Sûreté du Québec

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca>

Infocrime

www.infocrime.org

Sécurité publique Canada

<http://www.publicsafety.gc.ca/index-fra.aspx>

ÉduRespect : Prévention de la violence

<http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=006820&tid=30>

Pour les jeunes

Les protecteurs de l'élève dans les commissions scolaires

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Tel-Jeunes

Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Le service Tel-Jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures/7 jours pour tous les enfants et les jeunes du Québec.

1 800 263-2266

Teljeunes.com

1 866 APPELLE

Le suicide n'est pas une option.

L'intimidation et la violence peuvent malheureusement faire partie des facteurs de risque de suicide. Si tu es concerné, si tu penses au suicide ou si tu te demandes comment aider un ami ou une amie, un frère, une sœur qui est à risque selon toi, **compose le 1 866 APPELLE (277-3553)**.

<http://www.aqps.info/besoin-aide-urgente/>

À n'importe quelle heure du jour et de la nuit, tous les jours de la semaine, ce numéro d'aide gratuit et confidentiel te met en contact avec une ressource de prévention du suicide de ta région.

Tu peux aussi visiter le site Web du Centre de prévention du suicide de ta région. La liste des centres de prévention du suicide est disponible [ici](#).

Jeunesse, J'écoute

Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes, quelle que soit la gravité de leur problème.

1 800 668-6868

JeunesseJecoute.ca

Gai Écoute

Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.

1 888 505-1010

Gaiecoutte.org

Accueil psychosocial des CSSS

Le centre de santé et de services sociaux (CSSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss/>

Urgence 911

Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate, composez le 9-1-1.

Bottin des services de police du Québec

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/bottin-services-police.html>

Sûreté du Québec

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca>

Infocrime

www.infocrime.org

ÉduRespect : Prévention de la violence

<http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=006820&tid=30>

Annexe 11

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation

Applicables par tous :

- Règles de vie de l'école (révision et ajustement annuel des règles de vie de l'école; comité services aux élèves)
- Jeux collectifs pendant la récréation et sur l'heure du midi (jeux animés)
- Contrat d'engagement du code de vie signé par les parents en début d'année scolaire
- Contrat contre l'intimidation signé par les parents en début d'année scolaire
- Mise en place d'une procédure de résolution des conflits (à afficher dans l'école)
- Ateliers d'animation (Conseil de coopération)
- Sensibilisation en classe par les enseignants (Conseil de coopération)
- Liens et contacts famille/école, parents/direction
- Document de signalement de l'intimidation complété par l'intervenant et remis aux responsables
- Accompagnement et médiation par les adultes de l'école
- Rencontre de formation du personnel scolaire (compréhension commune, augmentation de l'efficacité des interventions)
- Suivi serré dans les interventions auprès des élèves impliqués
- Applications de conséquences en lien avec les actes posés
- Mesures d'exclusions pour certaines situations nécessitant un arrêt d'agirs
- Réinvestissement en classe et discussions sur les événements quotidiens et clarification des comportements attendus
- Semaines thématiques en lien avec nos priorités (sentiment de sécurité/ confiance envers les adultes)
- Semaines thématiques en lien avec le mieux-être à l'école afin d'améliorer le sentiment d'appartenance

Applicables au besoin :

- Conseil de coopération
- Rencontre et animation dans les classes de 4^e, 5^e et 6^e année sur ces thèmes Ateliers de sensibilisation et animation par les professionnels des services complémentaires de l'école
- Affichage de travaux d'élèves sur ces thèmes
- Discussion en petit groupe sur ces thèmes
- Ateliers pour tous (Bulles et Baluchons, etc.)
- Utilisation de matériels d'interventions tels : Danse des brutes, trousse de dépistage des agressions indirectes, techniques d'impact ...

Les mesures visant la collaboration des parents

- Aides mémoires distribuées dans la pochette en début d'année scolaire
- Contrat d'engagement de l'élève et des parents distribués dans la pochette ou l'agenda en début d'année scolaire.
- Capsules d'information dans l'info-mensuel
- Information consignée et disponible sur le site internet de l'école

- Possibilité de rencontrer la personne ressource ou la direction d'école (prise de rendez-vous est nécessaire)
- Suivi et partage d'informations concernant la situation problématique. Implication des parents lorsque la situation l'exige.
- Soirée de sensibilisation offerte aux parents
- Information sur le portrait de l'école et les cibles d'interventions en lien avec les priorités identifiées.

Annexe 12

Liste des actions préventives

Conséquences logiques en lien avec l'intimidation (respect de soi et des autres)

- Je trouve des qualités à la personne que je n'ai pas respectée et je les lui dis en présence d'un adulte-témoin.
- J'écris ou je dessine un mot d'excuse que je fais signer par mes parents et je le remets à « ma victime » en présence d'un adulte-témoin.
- Je m'oblige à une démarche de résolution de problème avec l'aide d'un adulte de façon à ce que moi et « ma victime » soyons satisfaits.
- Je reprends le geste fait de façon convenable.
- Je laisse « ma victime » jouer à ma place lors d'une prochaine récréation.
- Si mon geste est public, je fais des excuses publiques.
- Je me retire de l'activité et je réfléchis par écrit aux conséquences naturelles de mon geste, de mes paroles (en me mettant dans la peau de « ma victime ») et j'en discute avec elle devant un adulte-témoin.
- Je trouve une solution immédiate à mon geste.
- Je dois aider la personne de qui je me suis moqué à faire une activité.
- Je décris et je lis devant la classe les conséquences que mes moqueries peuvent avoir chez les autres et comment je me sentirais à sa place.
- J'évite de me placer à côté de la personne victime.
- J'offre une attention positive à la personne victime de mes gestes ou paroles.

Chaque personne de l'école a droit à un environnement calme et accueillant.

- Je reprends le temps perdu aux récréations ou à la fin de la journée; si je prends l'autobus, mes parents viendront me chercher.
- Je me place à l'avant du rang.
- Je dois faire les travaux que je n'ai pas terminés avant de participer aux activités.
- Je me retire à un endroit convenu pendant X minutes.
- Je perds le droit de participer à une activité intéressante pendant X minutes.
- Je fais mes excuses à la classe puisque je retarde tout le groupe.
- Je remplace le matériel endommagé.
- J'aide « ma victime » ou mon enseignant(e) à ranger son matériel.
- Je nettoie, ramasse, replace, lave, balaye, range, là où je dois laisser les lieux propres.

Chaque personne a le droit de vivre dans une école qui assure sa sécurité.

- Je refais le trajet en marchant et/ou en restant calme.
- Je me place près du surveillant, de l'enseignant afin de ne pas avoir à parler.
- Je réfléchis sur les conséquences naturelles possibles de mon geste.
- Je fais des travaux communautaires en lien avec mon geste posé.
- Je suis retiré de l'activité et je révise les règles du jeu. Je vérifie avec les autres (classe, enseignant) si je les ai bien comprises et si elles sont complètes.
- Je réfléchis et je me demande comment je pourrais contrôler mon impulsivité la prochaine fois. J'en discute avec l'adulte-témoin.